

PLAN DE ZONAGE PARTIE NORD

Echelle : 1 / 5 000

PLU arrêté en CM le

- Limite de zone du PLU
- Emplacement réservé
- N° de l'emplacement réservé
- Recul du bâtiment de la RD115 (Art. L1111.4)
- Bâtiment d'intérêt architectural ou patrimonial en zone agricole
- Terrains cultivés à protéger L123-1-5 al 9
- Espaces boisés classés (EBC)
- Eléments de paysage à protéger L123-1-5 al 7

- Zones du PLU :
 - U Zones urbaines
 - AU Zones à urbaniser
 - A Zones agricoles
 - N Zones naturelles

Zonage réglementaire du risque du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles (Se reporter au plan du PPRnp en annexe du PLU) :
Niveau de contraintes

- Zones directement exposées à risque fort (Zones Rouges)
 - RT, RTg, RTG, RTV
 - RG, Rgf, RGP, RGT, RGV
 - RP
 - RF, RFG, RFG, RFV
 - RV
- Zones directement exposées à risque modéré (Zones Bleues)
 - Bt
 - Bg1
 - Bp
 - Bgp, Bgt
 - Bf, Bfg, Bft
 - Bv, Bvf

- Risques d'incendies de feu de forêt
 - Aléa très faible
 - Aléa faible
 - Aléa moyen
 - Aléa élevé
 - Aléa très élevé

